

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4268

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec l'Institut textile et chimique de Lyon - Challenge Itech - Subvention pour 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Challenge Itech est un concours d'innovation, initialement orienté vers la filière textile, qui vise à rapprocher entreprises et étudiants de l'enseignement supérieur sur des thèmes de recherche et sur des développements industriels.

La politique de Lyon Vision Mode, conduite par la Communauté urbaine et inscrite dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à développer l'innovation et la création, y compris avec une approche transversale associant d'autres secteurs d'activités. En ce sens, les actions du Challenge Itech s'inscrivent dans la démarche industries créatives initiée par la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine souhaite soutenir l'Institut textile et chimique de Lyon (Itech Lyon) pour l'organisation du concours Challenge Itech en 2007.

Le Challenge Itech : objectifs

Le Challenge Itech est organisé chaque année depuis 1992 par l'Institut textile et chimique de Lyon. Les objectifs du concours sont les suivants :

- développer l'esprit d'innovation et de créativité des étudiants, en leur proposant de véritables projets industriels dans le cadre de leurs stages de fin d'étude,
- favoriser les transferts de technologie grâce à l'apport de compétences non présentes dans l'entreprise (équipes pluridisciplinaires de différentes écoles, accès aux laboratoires de recherche des écoles),
- développer des possibilités de création d'activités nouvelles, basées sur l'innovation et le développement de procédés et produits nouveaux.

Les résultats de l'édition 2006 du concours (14° Challenge)

- le 14° Challenge Itech a engagé dix-sept équipes de recherche sur des projets industriels dont quinze ont été présentés au comité scientifique qui a retenu les sept meilleures études primées par le jury ; Ils ont impliqué quinze partenaires industriels, vingt-sept étudiants et neuf écoles, laboratoires et universités,

- six industriels ont entrepris une démarche de protection de droit de propriété industrielle, quinze études font l'objet d'une suite industrielle aux travaux conduits par les étudiants,

- au niveau de l'élargissement sectoriel : deux études sur la chimie et la cosmétologie,

- conjointement à la remise des prix, deux tables rondes sur les thèmes de l'intelligence économique et de la propriété intellectuelle ont été organisées en partenariat avec le pôle Techtera (environ 300 participants).

Les objectifs de la convention 2007

- Réalisation du prévisionnel du 15° challenge (2006-2007) :

. dix-neuf projets de recherche associant trente-cinq élèves issus de quatorze écoles et laboratoires ; dix-huit entreprises partenaires engagées (dont six études menées avec des industriels de la métropole lyonnaise),

. le maintien de l'élargissement sectoriel : trois études de secteurs connexes au textile (matières plastique, cosmétique, chimie),

. le développement des synergies entre le pôle de compétitivité Techtera et le Challenge Itech : onze projets de recherche concernent le textile technique ; organisation de la remise des prix en partenariat avec Techtera, avec la tenue conjointe d'un atelier de l'innovation. A noter que, sur les quinze projets labellisés par le pôle de compétitivité Techtera, trois ont été initiés dans le cadre des précédents challenges,

. le renforcement de la campagne de communication : valorisation des compétences locales (PME et écoles) et des retombées industrielles et commerciales du concours.

- Préparation du 16° challenge (2007-2008) :

L'objectif est d'inscrire une vingtaine de projets de recherche en s'appuyant :

- d'une part sur la dynamique créée par les pôles de compétitivité, notamment Techtera et Plastipolis,

- d'autre part, dans l'esprit de la démarche industries créatives mise en place par la Communauté urbaine, sur la recherche d'une ouverture à des secteurs d'activité connexes au textile (plasturgie, cosmétologie, cuir, sports et loisirs, lingerie).

Le budget prévisionnel 2007

dépenses prévisionnelles	180 000 €
salaires	70 000 €
hébergement/structure	15 000 €
fonctionnement	50 000 €
organisation manifestation	25 000 €
dotation des prix	20 000 €
plan de financement prévisionnel	180 000 €
région Rhône-Alpes	50 000 €
Communauté urbaine	20 000 €
chambre de commerce et d'industrie de Lyon	2 500 €
Première Vision	10 500 €
Union des constructeurs de machines textiles de France (UCMTF)	15 250 €
industriels partenaires et sponsors	51 750 €
Itech	30 000 €

L'évaluation 2007

L'évaluation 2007 de l'Itech pour l'organisation du Challenge Itech, portera sur :

- pour les résultats de l'édition 2006-2007 : le nombre de brevets déposés à la suite de l'édition 2006-2007 (au moins cinq); le nombre d'entreprises ayant donné une suite industrielle et/ou commerciale aux travaux de recherche de l'édition 2006-2007 (au moins huit) ; les retombées dans la presse (réalisation d'un dossier de presse),

- pour la préparation de l'édition 2007-2008 : le développement de la synergie avec le pôle de compétitivité Techtera et la poursuite de l'élargissement des projets conduits avec des PME de secteurs connexes au textile ; la valorisation du concours et la communication associée à destination des étudiants et des industriels.

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Institut textile et chimique de Lyon à hauteur de 20 000 € pour l'exercice 2007 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec l'Institut textile et chimique de Lyon.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € pour l'exercice 2007.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0862.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,